



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

examens et concours

Question écrite n° 63647

Texte de la question

M. François Sauvadet interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les erreurs survenues dans l'annonce des résultats de l'examen en 1ère année de médecine (PACES) à l'université de Dijon-Bourgogne. Suite à un problème informatique, les résultats affichés dans un premier temps comportaient de nombreuses erreurs et certains étudiants, initialement admis ou sur liste d'attente, se sont finalement trouvés recalés. Si les résultats finaux ne semblent pas être entachés d'irrégularités, il ne semble pas toutefois que l'administration de l'université ait bien pris conscience des dommages moraux qu'elle a infligés à des étudiants qui avaient durement travaillé durant un ou deux ans. Le report de trois jours de la date-butoir du choix des spécialités pour l'année suivante et la cellule psychologique mise en place ne sont pas à la hauteur des dégâts causés. Aussi, il lui demande si un geste spécifique à destination des élèves lésés est envisagé.

Texte de la réponse

Après la découverte d'une erreur de traitement informatique affectant les résultats des épreuves de la première année commune aux études de santé, l'université de Dijon a procédé à la publication de la liste rectifiée. L'administration disposant de quatre mois pour corriger une erreur matérielle, la modification s'est faite dans les délais légaux. La situation éprouvante devant laquelle se sont retrouvés de nombreux étudiants n'est évidemment pas acceptable. Dans le cadre de son autonomie, il revenait à l'université de Dijon de prendre les mesures qui lui semblaient nécessaires pour ses étudiants. La date de la procédure de choix a ainsi été reportée et un accompagnement psychologique mis en place pour les étudiants. Ce type d'incident reste très exceptionnel. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a néanmoins donné des consignes aux universités pour s'assurer que cette situation ne se reproduise pas.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63647

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 septembre 2014](#), page 7521

Réponse publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10736